



19.04.2016

Viande de cheval : un programme de contrôle de grande ampleur a été réalisé en Suisse

Une nouvelle campagne d'analyses menée à l'échelle nationale sur des produits à base de bœuf a permis d'établir que ces produits ne contiennent pas de traces de viande de cheval. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a effectué ces analyses début 2014 en collaboration avec les cantons, un an après la découverte de viande de cheval non déclarée dans quelques produits en Suisse. Ces nouveaux contrôles ont pour toile de fond la vaste fraude à la viande de cheval qui avait ébranlé l'Europe en 2013.

17.06.2014

Viande de cheval non déclarée : clôture du programme de contrôles 2014

Début 2013, éclatait en Europe l'affaire de la fraude à la viande de cheval non déclarée, décelée dans des produits à base de viande bovine. Aussitôt les contrôles furent renforcés dans tous les pays européens. En Suisse, la découverte de traces de viande de cheval non déclarée resta sporadique. Début 2014, l'OSAV a lancé en collaboration avec les chimistes cantonaux un nouveau programme d'analyses à l'échelle nationale. Les résultats sont rassurants.

Dans le cadre de ce programme, des échantillons de viande et de produits à base de viande étiquetés « viande de bœuf » ont été prélevés sur tout le territoire national et analysés dans le but d'avoir un contrôle durable de la situation et de pouvoir prendre des mesures au besoin. Les 50 échantillons prélevés ont été analysés pour y déceler la présence éventuelle de viande d'autres espèces animales que l'espèce bovine. Or dans aucun des produits contrôlés des traces de viande de cheval n'ont été détectées.

L'UE conduit un programme d'analyses analogue, coordonné à l'échelle européenne. Les résultats de toutes ces analyses seront centralisés, puis évalués. L'OSAV a transmis à la Commission européenne les résultats des analyses faites en Suisse.

16.04.2013

Analyse de viande : présence sporadique de viande de cheval non déclarée, pas d'autres résidus de médicaments

Ces dernières semaines, 364 échantillons ont été analysés dans toute la Suisse. Ce programme a été mené de façon analogue au plan de contrôle de l'UE, lancé après la découverte, dans plusieurs pays, de viande de cheval non déclarée dans des produits censés contenir du bœuf. Les analyses visaient à déterminer si de la viande de cheval non déclarée avait été utilisée dans des produits contenant du bœuf et si des résidus de médicaments vétérinaires se trouvaient dans la viande de cheval. Sur 247 produits contenant du bœuf, cinq comprenaient de petites quantités de cheval. L'un des 117 échantillons de viande chevaline présentait de faibles traces de médicaments vétérinaires.

Depuis février, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les laboratoires cantonaux ont prélevé dans toute la Suisse des échantillons de viande de cheval et de produits transformés contenant du bœuf. Les analyses visaient à déterminer si des résidus de médicaments vétérinaires se trouvaient dans la viande chevaline et quelle espèce animale avait été utilisée dans les produits transformés. Les résultats de ces analyses sont à présent disponibles.

En tout, 247 échantillons ont été analysés en vue d'identifier l'espèce animale. Cinq d'entre eux contenaient de petites quantités (entre 2,3 et 8 %) de viande de cheval non déclarée. Ces produits ne

présentent aucun danger pour la santé des consommateurs. Les chimistes cantonaux compétents ont lancé des mesures.

117 autres échantillons ont été analysés pour détecter les résidus de médicaments vétérinaires. Hormis l'échantillon connu, qui présentait une faible teneur en phénylbutazone (voir le communiqué de presse publié le 1er mars 2013 par l'Association des chimistes cantonaux de Suisse), aucun autre ne s'est révélé positif. Dans le cadre du contrôle à l'importation, les autorités ont renforcé les analyses de viande de cheval destinées à détecter des résidus de médicaments vétérinaires : tous les résultats disponibles sont négatifs.

L'UE s'emploie à consolider tous les résultats d'analyse du plan de contrôle. L'OFSP a transmis les données pour la Suisse à la Commission européenne. A la fin avril, les résultats et les mesures qui en découleront feront l'objet d'une discussion à l'échelle européenne.

Bien que les résultats du programme d'analyse suisse soient rassurants, les chimistes cantonaux vont poursuivre, dans le cadre des contrôles usuels, les analyses visant à déterminer l'espèce animale utilisée et à détecter les résidus de médicaments vétérinaires.

1.3.2013

Depuis la découverte de la fraude, à la mi-février, de nouveaux produits sont régulièrement analysés. Conformément au plan de contrôle de l'UE adopté récemment, l'OFSP a lancé, en collaboration avec les autorités de contrôle, un programme d'analyse au niveau national. Les résultats devraient être disponibles fin mars.

En Suisse, depuis février, plusieurs détaillants ont retiré du marché des produits qui contenaient des parts de viande de cheval au lieu de bœuf. Cependant, les produits concernés par la fraude ne constituent aucun danger pour la santé des consommateurs.

Le 1er mars, le Laboratoire cantonal de Berne a présenté les résultats d'un contrôle de routine effectué récemment sur de la viande de cheval pour détecter d'éventuels résidus de médicaments. Les résultats montrent une situation similaire à celle des années précédentes. Sur 30 échantillons analysés, seul un test s'est révélé positif. En raison de la faible concentration en résidus, tout risque pour la santé peut être exclu.

Le 19.02.2013

Le 15 février, les autorités de contrôle cantonales avaient publié de premiers résultats rassurants. Plusieurs producteurs ont depuis retiré d'autres produits du marché, suite à l'autocontrôle auquel ils sont tenus. La fraude ne peut pas encore être mesurée dans toute son ampleur, et son origine n'a pas non plus été déterminée avec certitude. Toutes les parties concernées travaillent d'arrache-pied pour faire la lumière sur cette affaire. Il n'est pas exclu que, dans le cadre des enquêtes en cours, des éclaircissements complémentaires soient nécessaires en Suisse également. Les produits concernés par la fraude ne constituent aucun danger pour la santé des consommateurs. Toutefois, si un produit contient de la viande de cheval alors qu'il devrait contenir de la viande de bœuf, il y a tromperie sur la marchandise, qui doit être contestée par les autorités de contrôle. Selon les recommandations de la Commission européenne, les Etats membres mènent de vastes programmes d'analyse visant à déterminer, d'une part, l'espèce animale de la viande contenue dans les produits et, d'autre part, si ces derniers contiennent des résidus de médicaments. En étroite collaboration avec les autorités de contrôle cantonales, la Suisse lancera un autre programme d'analyse similaire.

Le 15.02.2013/Premiers résultats rassurants, mais ampleur de la fraude encore incertaine

Le 15 février, l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) a établi un bilan réjouissant. En effet, les chimistes cantonaux de Suisse ont analysé, dans le cadre d'une action coordonnée, une centaine de produits finis contenant de la viande, comme des lasagnes, des sauces et des hamburgers, pour déterminer si de la viande de cheval non déclarée avait été utilisée. Aucune trace de viande de cheval n'a été décelée dans ces produits. Cette nouvelle est réjouissante pour les consommateurs. Pour les autorités compétentes et les commerçants, l'affaire n'est cependant pas terminée : la lumière reste à faire sur l'ampleur et l'origine de la fraude. Les autorités travaillent en étroite collaboration et d'arrache-pied pour élucider cette affaire. La collaboration via le système européen d'alerte rapide s'est révélée particulièrement efficace. L'OFSP serait informé si la livraison

en Suisse de lots suspects en provenance de l'Union européenne s'avérait. Ainsi, les autorités suisses ont été, comme prévu, tenues informées sur le produit qu'un grossiste avait retiré de ses rayons lundi déjà. Nous suivons de près l'évolution de la situation. D'autres clarifications sont en cours, en collaboration avec les cantons et le système européen d'alerte rapide.

Une rencontre extraordinaire des Etats membres de l'UE est prévue le 15 février à Bruxelles. La Commission européenne va probablement recommander de mettre en place un programme de surveillance intensif de la viande de cheval. La Suisse élaborerait simultanément un programme similaire.

14.02.2013

En étroite collaboration avec l'OFSP, les autorités de contrôle compétentes (chimistes cantonaux) procèdent actuellement à de nombreuses analyses dans plusieurs cantons. Les résultats sont attendus pour la fin de la semaine. Soumis à l'autocontrôle, les commerces alimentaires sont tenus de vérifier les produits qu'ils proposent à la vente. Par l'intermédiaire des chimistes cantonaux, l'OFSP a exigé des entreprises concernées qu'elles communiquent les résultats obtenus. En outre, l'office est en contact étroit avec les autorités européennes de sécurité alimentaire.

La consommation de viande de cheval ne constitue pas de risques pour la santé. Toutefois, si un produit contient de la viande de cheval alors qu'il devrait contenir de la viande de bœuf, il y a tromperie sur la marchandise, qui sera contestée.

Le 13 février 2013, la COOP a confirmé que le produit « Lasagne verdi alla bolognese », qu'elle avait retiré de la vente, contenait des parts de viande de cheval non déclarée.

Sur son site Internet, l'OFSP informe régulièrement sur l'évolution de la situation. Si des analyses révèlent que des produits contenant de la viande déclarée de manière incorrecte sont en circulation, ces informations sont communiquées au système européen d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF). Texte